



Dettes auprès du trésor public

Par **Ulysse13**, le 11/06/2013 à 13:24

bonjourrrrrj'ai reçu une lettre d'un huissier du trésor public me demandant de régler la somme de 2235 euros sinon il viendra faire une saisie chez moi (sans date de venue, ni horaire) . en même temps, une saisie sur mon salaire le mois d'avant de 1195 euros. je me suis déplacé sur les différents centres d'impôt, personne ne peut me renseigner (je me suis même fait jeter méchamment à l'accueil du centre des finances de Bobigny) J'ai en vain essayé de le joindre par téléphone mais pas de numéro de téléphone, quand je demande auprès des trésoreries ils n'ont aucun moyen pour le joindre (comme de par hasard) ou ne répondent pas. Il n'y a que les mails. j'ai envoyé deux mails au sip qui après leur retour fait suivre le mail au cabinet du huissier. mais toujours pas de nouvelles. j'ai reçu une deuxième lettre du huissier dans laquelle il marque la semaine qu'il passera (une semaine = 7 jours de possibilité de venir). Cela fait deux jours, malgré mes relances de rendez-vous ou d'appel téléphonique je n'ai aucune nouvelle. mon employeur a bien voulu que je prenne des jours afin de régler le problème, mais jusqu'à quand....rnmerci de me renseigner sur les démarches à suivre

Par **amajuris**, le 11/06/2013 à 18:46

bjr,rnvous ne dîtes pas dans votre message si vous contestez la dette ou si vous voulez obtenir des délais de paiement.rnen principe avant de pratiquer une saisie, vous avez dû recevoir des courriers de relance.rncdt

Par **Ulysse13**, le 11/06/2013 à 18:59

bsr,rnrnje ne conteste pas la somme et oui j avais reçu des lettres de relance. Mais ais je ne pouvais pas payer la somme. J'en suis bien consciente que si j en suis la c est de ma faute mais a chaque fois que je demande un étalement pour payer ils refusent. J ai omis de dire aussi que je suis fonctionnaire dans une collectivité territoriale et que la paie passe obligatoirement par le trésor public et que de toute façon quoi que je fasse ils se paieront. rnCe qui m'embête le plus c'est le silence total, je ne leur demande pas la mer à boire mais juste à me contacter pour m'organiser.rnrncdt

Par **amajuris**, le **11/06/2013** à **23:54**

bsr, rnje me doutais que la situation n'était pas exactement celle que décriviez dans votre premier message car en principe le trésor public répond aux demandes.rnsi vous n'avez jamais donné suite aux lettres de relance et essayez de trouver un accord avec eux, le trésor public a décidé de passer à la phase contentieuse ou la discussion n'existe plus et vous ferez sans doute l'objet de saisie.rnvous auriez du vous déplacer au trésor public au lieu d'ignorer les relances.rncdt